

RTP 1053p

Henri DEHÉRAIN

LE CLASSEMENT & LES CATALOGUES

des Ouvrages imprimés

A LA BIBLIOTHEQUE DE L'INSTITUT

Extrait du Bulletin de l'Association des Bibliothécaires Français

Janvier-Février-Mars 1910.

PARIS

Imprimerie *Berger et Chausse*, 20, rue Geoffroy-l'Asnier (IV^e)

1910

Bibliothèque Maison de l'Orient



129901

Henri DEHÉRAIN

LE CLASSEMENT & LES CATALOGUES

des Ouvrages imprimés

A LA BIBLIOTHÈQUE DE L'INSTITUT

Extrait du Bulletin de l'Association des Bibliothécaires Français
Janvier-Février-Mars 1910.

PARIS

Imprimerie Berger et Chausse, 20, rue Geoffroy-l'Asnier (IV^e)

—
1910

Le Classement et les Catalogues

DES OUVRAGES IMPRIMÉS

à la Bibliothèque de l'Institut.

Dans son rapport présenté à la Convention nationale dans la séance du 27 vendémiaire an IV (19 octobre 1795) sur la loi relative à l'instruction publique, Daunou s'exprimait en ces termes :

L'Institut National « sera, en quelque sorte, l'abrégé du monde savant, le corps représentatif de la république des lettres, l'honorable but de toutes les ambitions de la science et du talent... Là, des mains habiles diviseront, répandront, renverront partout ces trésors de science, de lumière... Là se verront, s'animeront et se comprendront les uns les autres les hommes les plus dignes d'être ensemble ; ils se trouveront réunis, comme les représentants de tous les genres de gloire littéraire. »

Ce caractère d'universalité dont l'Institut national a été marqué dès sa fondation, distingue aussi sa Bibliothèque. A chacune (ou peu s'en faut) des séances hebdomadaires des cinq académies, des ouvrages nouveaux sont offerts en hommage. De nombreux candidats envoient leurs ouvrages aux concours créés par la libéralité de l'Etat et par celle de généreux donateurs. La Bibliothèque bénéficie largement de ces hommages et de ces compétitions. Elle reçoit directement de nombreuses publications périodiques, émanant principalement de sociétés savantes françaises et étrangères. Des crédits lui permettent d'acquérir des ouvrages que le bibliothécaire considère comme utiles ou qui lui sont signalés par les membres de l'Institut et les savants autorisés par eux à y travailler.

Or, les ouvrages nouveaux, qui, quotidiennement, viennent prendre place sur les rayons, appartiennent à tous les ordres de connaissances humaines : le propre de la Bibliothèque est donc d'être générale.

I. — DU CLASSEMENT DES OUVRAGES.

Les ouvrages imprimés de la Bibliothèque ont, depuis l'origine, été divisés d'après leur hauteur en trois formats : in-folio : ouvrages d'une hauteur égale ou supérieure à 0 m. 40 ; in-quarto : ouvrages

supérieurs à 0 m. 25 et inférieurs à 0 m. 40 ; in-octavo : ouvrages égaux ou inférieurs à 0 m. 25. Depuis 1899, dans le dessein d'éviter les pertes d'espace sur les rayons, cette dernière catégorie a été subdivisée en in-octavo : ouvrages supérieurs à 0 m. 19 et ne dépassant pas 0 m. 25, et en in-douze : ouvrages égaux ou inférieurs à 0 m. 19. Toute série comporte donc trois ou quatre formats.

L'ensemble des ouvrages imprimés forme trois grands groupes : 1° Séries de l'ancien fonds ; 2° Nouvelle série ; 3° Séries des fonds particuliers.

I. — *L'ancien fonds* comprend tous les ouvrages entrés à la Bibliothèque depuis l'application de la loi du 15 germinal an IV (4 avril 1796), contenant le règlement pour l'Institut national des Sciences et des Arts, jusqu'en 1895, à l'exception toutefois des ouvrages formant les fonds particuliers, dont il sera question plus loin. Ces ouvrages ont été répartis, en raison du sujet qu'ils traitent, entre les vingt-quatre séries suivantes, dont les titres ne laissent pas que de paraître aujourd'hui quelque peu surannés, et qui sont désignées chacune par une lettre de l'alphabet : (1)

A. Théologie, Écriture Sainte (Ancien et Nouveau Testament, versions en différentes langues). — **B.** Théologie, Écriture Sainte (Interprètes et commentateurs de l'Écriture Sainte). — **C.** Philologie sacrée (Traité antiques de l'autorité des livres sacrés; concordances et dictionnaires de la Bible). — **D.** Liturgie (Missels, bréviaires, pontificaux, liturgies des églises grecques et orientales). — **E.** Conciles. — **F.** Saints-Pères (ouvrages des Pères grecs et latins). — **G.** Théologiens scolastiques, moraux et mystiques. — **H.** Théologiens polémiques. — **J.** Théologiens hétérodoxes. — **K.** Jurisprudence, Droit canonique. — **L.** Droit civil ou jurisprudence. — **M.** Sciences et Arts (Philosophie, Logique, Morale, Économie, Politique, Métaphysique, Physique, Histoire naturelle, Médecine, Chirurgie, Pharmacie, Chimie, Mathématiques, Mécanique, Astronomie, Architecture navale, Musique). — **N.** Les Arts (Arts du dessin, Arts militaires, Arts pyrotechniques, Arts et métiers). — **O.** Belles Lettres (Grammaires et dictionnaires). — **P.** Rhétorique (Rhéteurs et orateurs anciens et modernes). — **Q.** Poétique (Poètes anciens et modernes ; sentences ; anas ; épistolaires). — **S.** Histoire, Géographie (Recueils de cartes, voyages, chronologie, histoire universelle). — **T.** Histoire ecclésiastique. — **V.** Histoire ancienne profane (Histoire grecque, romaine, d'Italie). — **X.** Histoire civile de France (Histoire par règnes; Histoire ecclésiastique de France ; Histoire des provinces). — **Y.** Histoire moderne des différents pays ; ouvrages généalogiques et héraldiques. — **Z.** Antiquités (Histoire légendaire, histoire métallique). — **AA.** Histoire littéraire, académique et bibliographie.

(1) Ce cadre de classement a déjà été publié par M. Albert Maire dans son *Manuel pratique du Bibliothécaire*, p. 229.

L'ancien fonds ne s'accroît plus que par occasions. Les nouveaux tomes des collections encore vivantes y entrent nécessairement quand la tête y figure déjà. En 1901, des ouvrages de philosophie légués à la Bibliothèque par M. Charles Lévêque, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, furent classés en bloc à la lettre M. Les ouvrages périodiques, nouvellement reçus, sont classés à la lettre AA.

II. — Depuis 1895, une *nouvelle série* a été ouverte, dans laquelle les ouvrages prennent place au fur et à mesure de leur entrée, sans qu'il soit tenu compte de la matière dont ils traitent. Les dispositions prises dans la circonstance ont été inspirées de l'Instruction générale relative au service des Bibliothèques universitaires, du 4 mai 1878.

Cette nouvelle série est désignée par les lettres N S. Recevant tous les livres nouveaux, qui ne font pas partie de collections en cours, et qui y sont classés sans délai, elle s'accroît rapidement dans de fortes proportions.

III. — Les *fonds particuliers* sont formés d'ouvrages légués ou donnés à la Bibliothèque et qui sont restés groupés conformément aux volontés des testateurs ou des donateurs.

Ces fonds sont désignés (à deux exceptions près) par un symbole formé de la lettre initiale du nom propre du donateur et de la lettre de la série de l'ancien fonds dans laquelle les ouvrages auraient dû, en raison de la matière dont ils traitent, être régulièrement classés.

Ces fonds sont au nombre de sept :

1° Fonds Gallois, légué en 1828, et composé d'ouvrages traitant de philosophie et de sciences morales et politiques (GM), de littérature française (GR), d'histoire de France (GX), d'histoire et de littérature anglaises (GY) ;

2° Fonds Delessert, légué par Benjamin Delessert, membre libre de l'Académie des sciences, et composé d'ouvrages de botanique (DM) ;

3° Fonds Chantelauze, légué en 1888 par Régis Chantelauze, et composé d'ouvrages relatifs à l'histoire de France (CX) ;

4° Fonds Bolivar, donné par l'Association de la Bibliothèque Bolivar, et composé d'ouvrages relatifs à l'histoire d'Amérique (BY) ;

5° Fonds Larrey, légué en 1895 par le baron Larrey, membre libre de l'Académie des sciences, et composé d'ouvrages relatifs à l'histoire de France (LX) ;

6° Fonds Daubrée, légué en 1896 par Auguste Daubrée, membre de l'Académie des sciences, et composé d'ouvrages d'histoire naturelle, principalement de géologie (DA) ;

7° Fonds Barth, donné par M. Auguste Barth, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et composé d'ouvrages relatifs à l'histoire de l'Alsace (Barth).

On peut se rendre compte, par ce qui précède, de la répartition des ouvrages dans les différents fonds.

La cote de chacun d'eux résulte des éléments suivants : format, lettre de série, numéro dans chaque série. Quand on arrêta les cadres de classement de l'ancien fonds, on mesura un peu parcimonieusement à chaque série son total de numéros. Lorsque chacune de ces unités eut été attribuée à un ouvrage, il fallut intercaler entre elles les nouveaux arrivants au moyen d'un jeu d'exposants (lettres, chiffres, étoiles). Il en résulte des symboles souvent assez compliqués, avec lesquels toutefois le personnel de la Bibliothèque se familiarise aisément.

Lors de l'ouverture de la nouvelle série, on a évité de s'enfermer par avance dans de semblables limites. La numérotation des ouvrages se suit donc continûment. On ne fait usage d'exposants que pour les brochures : groupées au nombre de cinquante environ en recueils factices, chacune d'elles porte le numéro du recueil et une lettre comme exposant.

Voici quelques exemples des cotes en usage :

COMMYNES (PHILIPPE DE).

Les Mémoires de Messire Philippe de Comines, seigneur d'Argenton, contenant l'Histoire des Roys Louys XI et Charles VIII depuis l'an 1464 jusques en 1498. Reveus et corrigez sur divers manuscrits et anciennes impressions. Augmentez de plusieurs traictez, contracts, testamens, autres actes et de diverses observations, par Denys Godefroy, conseiller et historiographe ordinaire du Roy.

Paris, de l'Impr. royale, 1649.

in-f° X 82.

DECAISNE (JOSEPH).

Le Jardin fruitier du Muséum, ou iconographie de toutes les espèces et variétés d'arbres cultivés dans cet établissement avec leur description, leur histoire, leur synonymie. Publié sous les auspices de M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce.

9 vol., Paris, 1862-75.

in-4° M 321B5.

SULLY-PRUDHOMME (RENÉ FRANÇOIS ARMAND).

Testament poétique.

Paris, Alph. Lemerre, 1901.

NS d 864.

SCHOEFFLIN (JOH. DAN.)

Commentationes historicæ et criticæ.

Bâle, 1741.

in-8° Barth 664.

II. — DES INVENTAIRES.

Les inventaires de l'ancien fonds consistent en registres reliés d'une hauteur de 0 m. 35. Les pages sont réglées et traversées longitudina-

lement de deux traits à l'encre rouge. Le numéro attribué à chaque ouvrage figure dans l'interligne ainsi ménagé ; le nom de l'auteur, le titre de l'ouvrage, son lieu et sa date d'édition sont inscrits dans la partie droite de la page. Une étiquette rouge, placée au dos du registre, indique à quel format et à quelle série appartiennent les ouvrages qui y sont inscrits.

Les registres inventaires de la nouvelle série sont du même format que ceux de l'ancien fonds, mais pour guider le bibliothécaire dans son travail d'inscription, chaque double page a été partagée en un certain nombre de colonnes, en tête desquelles figurent les mentions suivantes : cote NS ; noms d'auteurs ; titre des ouvrages ; lieu d'édition ; format ; nombre de volumes ; publication en cours (inscrits aux suites, complète en N volumes) ; état des volumes (observations typographiques, reliure) ; n^{os} des registres d'entrée (des achats, des dons) ; absents aux récolements de...

Les registres inventaires de cette série ont pour complément des registres de suite, composés de grandes fiches mobiles, sur lesquelles on inscrit la date et le numéro du tome des ouvrages en cours de publication, la date et le sous-titre des tomes faisant partie de collections, et qui sont rangées par ordre alphabétique de noms d'auteurs.

Les registres inventaires des fonds particuliers ont été établis sur le modèle de ceux de l'ancien fonds.

III. — DES CATALOGUES ALPHABÉTIQUES.

Depuis l'origine de la Bibliothèque, tout ouvrage, après avoir reçu une cote et avoir été inscrit au registre inventaire, est répertorié au nom de son auteur, ou du premier mot du titre, s'il est anonyme. Ultérieurement et dans une mesure de plus en plus large avec les années, on a fait des renvois aux noms de matières. Mais les mots-souches, qu'ils soient des noms d'auteurs ou de matières, n'ont pas été classés dans deux catalogues distincts. Quoique d'origine diverse, ils se suivent dans un ordre rigoureusement alphabétique.

Toutefois, comme divers systèmes ont successivement prévalu pour l'établissement matériel de ce catalogue général alphabétique et analytique, il présente une certaine complexité. Il se compose actuellement des éléments suivants, à chacun desquels nous donnerons un numéro pour plus de clarté :

I. — *Catalogue par ordre alphabétique des auteurs et des matières* (étiquettes vertes), en deux parties, la première (Ia) contenant les articles de A à GF sur registres reliés, formés de pages in-folios écrites des deux côtés ; la deuxième (Ib) contenant les articles de GH à Z, sur fiches mobiles.

II. — *Catalogue par ordre alphabétique des auteurs et des matières. Supplément* (étiquettes bleues), contenant, sur fiches mobiles, les articles de A à GF qui n'ont pu trouver place dans les registres reliés.

Les fiches mobiles sont des bandes en papier fort, d'une hauteur de 0 m. 09, d'une longueur de 0 m. 265, réglées au recto et au verso, et portant à gauche deux échancrures de 0 m. 015 de haut sur 0 m. 028 de long. Ces fiches sont maintenues dans des biblorhaptés au moyen d'un jeu de barrettes en métal et de vis. Chacun des biblorhaptés contient quatre groupes de fiches. Sur une étiquette blanche mobile, fixée au dos du biblorhapté sont mentionnés les titres de la première et de la dernière fiche qu'il renferme. On a donné à ces recueils la même hauteur qu'aux registres reliés, soit 0 m. 40, pour que les deux parties du catalogue (Ia, Ib) et le supplément (II) aient une certaine unité d'aspect extérieur.

En 1895, le catalogue sur registres, était établi jusqu'à la lettre GF. En raison de la difficulté que l'on rencontrait déjà (difficulté inhérente à tous les catalogues de ce genre) pour intercaler de nouveaux titres d'ouvrages à la place que l'ordre alphabétique leur assigne, M. Alfred Rébelliau, alors sous-bibliothécaire, proposa à M. le bibliothécaire Ludovic Lalanne et à la Commission de la Bibliothèque de substituer au Catalogue sur registres un Catalogue sur fiches mobiles, du type décrit ci-dessus, contenues dans des biblorhaptés. Cette proposition fut acceptée, et depuis cette date, dès qu'un livre nouveau a été inscrit au registre inventaire, on dresse une fiche au nom de l'auteur et une ou plusieurs fiches au nom des matières qu'il traite. Le catalogue alphabétique est donc, depuis 1895, établi entièrement sur fiches mobiles ; il est indéfiniment extensible, et chaque année, il s'accroît de plusieurs biblorhaptés.

Cependant, le Catalogue et son supplément ne donnent pas les titres de tous les ouvrages que possède la Bibliothèque. M. Amédée Tardieu, qui fut sous-bibliothécaire de la fin de 1857 à 1874 et bibliothécaire de 1874 à 1893, avait pour usage de faire établir, pour tout ouvrage nouvellement entrant, une ou plusieurs fiches *provisoires*. Il étendit ce travail à des ouvrages antérieurement conservés dans la Bibliothèque qui lui paraissaient insuffisamment répertoriés, et fit, selon la même méthode, dépouiller les articles de nombreuses publications périodiques. Il constitua de la sorte un matériel considérable de fiches *provisoires*, qu'il faisait graduellement recopier dans le catalogue définitif sur registres (Ia). Ce matériel est hétérogène : on a fait usage, tantôt de cartes de 0 m. 09 sur 0 m. 06, tantôt de papiers rectangulaires de dimensions variables.

Il est donc souvent nécessaire, quand on cherche la cote d'un ouvrage, de recourir également aux deux sources suivantes :

III. — *Fiches sur cartes, principalement par noms d'auteurs, classées dans un fichier.*

IV. — *Fiches sur papiers, par noms d'auteurs et de matières, renfermées dans des cartons.*

En outre, avant l'époque où M. Tardieu entreprit les travaux dont il vient d'être question, il existait un catalogue par noms d'auteurs sur registres, et datant de la fondation de la Bibliothèque. Les articles

qu'il contenait ont été, pour une part, recopiés et fondus dans I et II, mais il est encore nécessaire de les consulter pour les ouvrages publiés avant 1860 et dont les noms d'auteurs commencent par une lettre comprise entre L et Z. La même observation s'applique à un catalogue par ordre alphabétique spécial au fonds Gallois.

D'où l'élément suivant à ajouter à ceux précédemment mentionnés :

V. — *Ancien catalogue alphabétique par noms d'auteurs de L à Z sur registres pour les ouvrages publiés antérieurement à 1860. — Supplément de cet ancien catalogue. — Catalogue alphabétique par noms d'auteurs de M à Z, du fonds Gallois.*

On s'efforce présentement d'atténuer la complication que présente l'ensemble du catalogue alphabétique, d'unifier ces éléments disparates et de les fondre dans le *Catalogue par ordre alphabétique des auteurs et des matières* et dans son *Supplément* (I et II). On s'est attaqué simultanément à l'ancien catalogue (V) et aux fiches sur papiers (IV). Toutefois, on a résolu de laisser de côté, parmi ces dernières, celles qui donnent le titre de nombre d'articles de publications périodiques, pourvues actuellement de Tables, et de faire recopier uniquement celles sur lesquelles figurent les titres d'ouvrages (livres et brochures).

On travaille d'une manière continue à la fusion de ces éléments disparates ; mais la durée de la tâche ne saurait être calculée ; pour l'achever promptement, il faudrait un personnel qualifié et nombreux, qui y serait entièrement consacré, ce qui entraînerait des frais assez considérables.

Cette synthèse aura pour résultat de faciliter la recherche des cotes et d'accélérer davantage encore la communication des ouvrages aux membres de l'Institut et aux lecteurs présentés à la Bibliothèque.

HENRI DEHÉRAIN,
Sous-Bibliothécaire à l'Institut.
